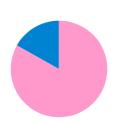


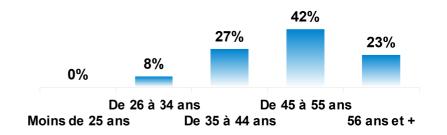
Résultats du Sondage du Métier de Kinésiologue 2016

Nombres d'adhérents 2016 : 344 Nombres de réponses : 237 Taux de participation : 68, 89 %

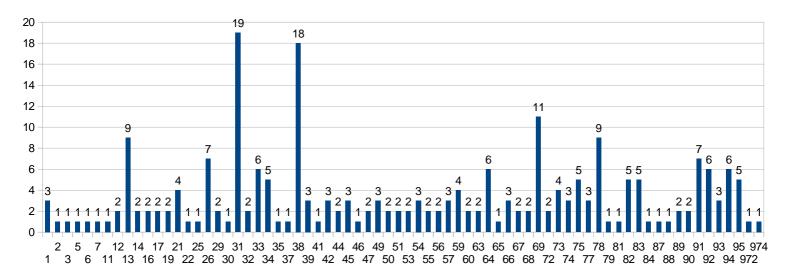
Sexe des sondés

Âge moyen des sondés

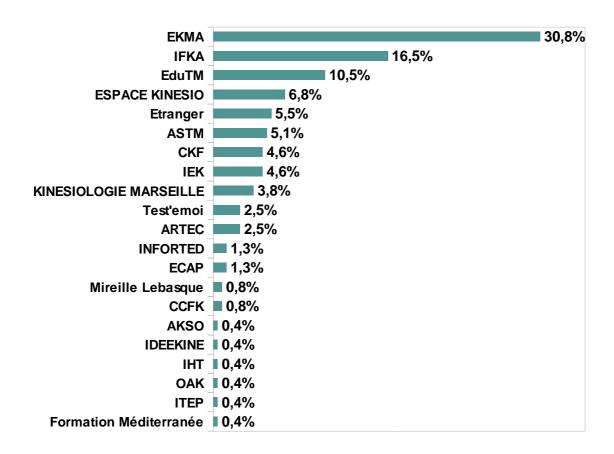




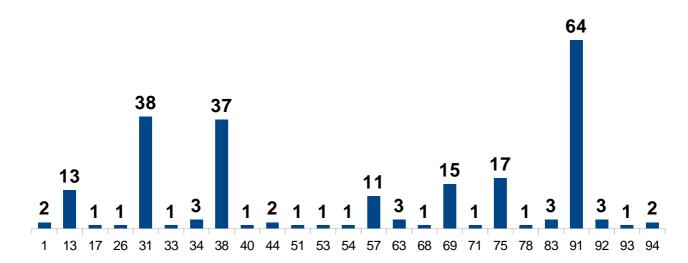
Lieu d'habitation par département

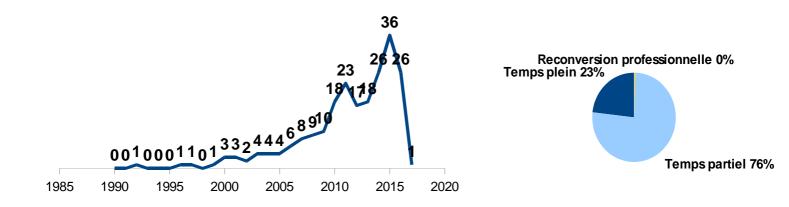


Écoles de formations

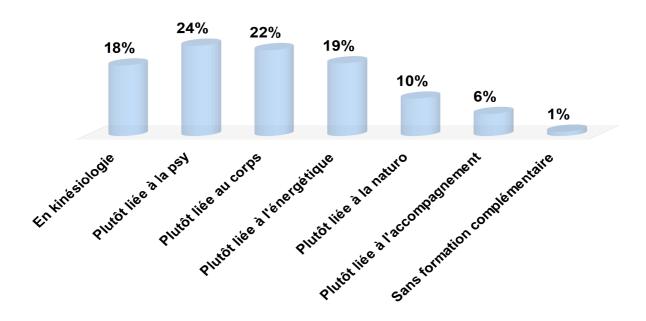


Département de son école de formation



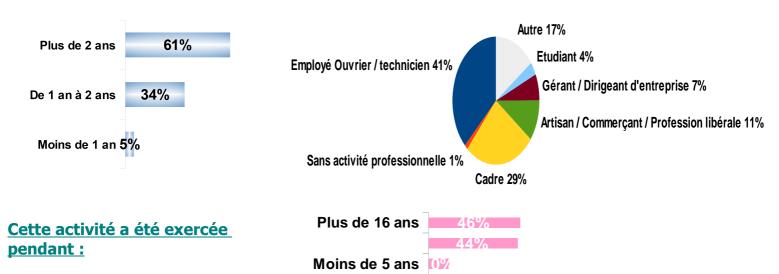


Formations complémentaires à la kinésiologie



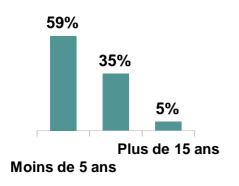
Durée totale de la formation

98,65 % des kinésiologues ont exercé une activité avant, répartie ainsi :



Raison principale du changement de profession

99,45 % des sondés exercent en kinésiologie depuis :

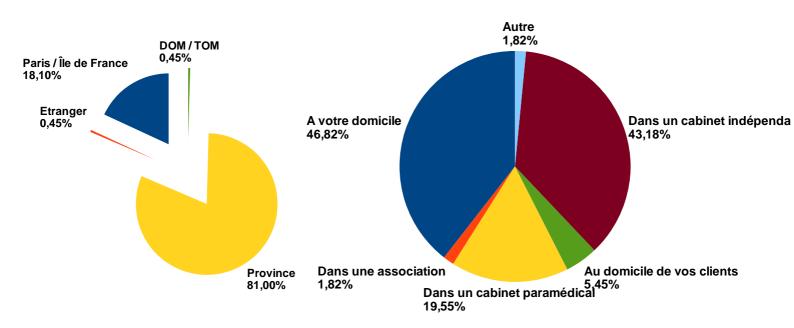




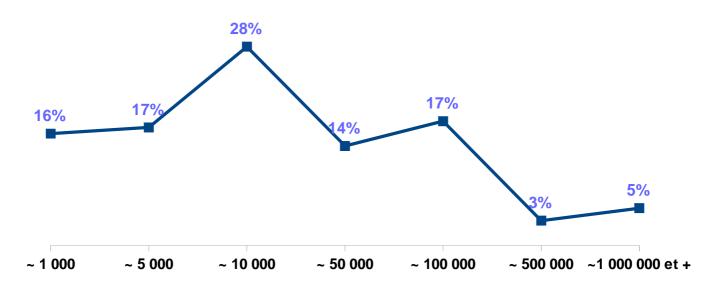
dont 55,20 % à temps plein et 44,80 % à temps partiel

Où géographiquement?

Lieu d'exercice de la kinésiologie



77 % des sondés travaillent à la ville et 23 % à la campagne. La population moyenne du lieu d'activité



Nombre moyen de séances mensuelles : 26 et en atelier : 13 personnes.

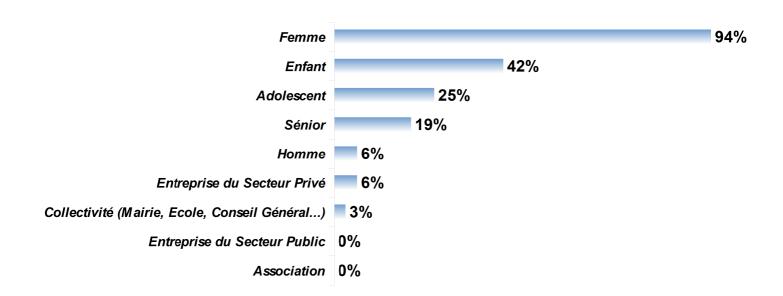
Durée moyenne d'une séance individuelle : 1h20 et un atelier 2h25.

Tarif moyen d'une séance individuelle : 55€ / d'un atelier : 62€.

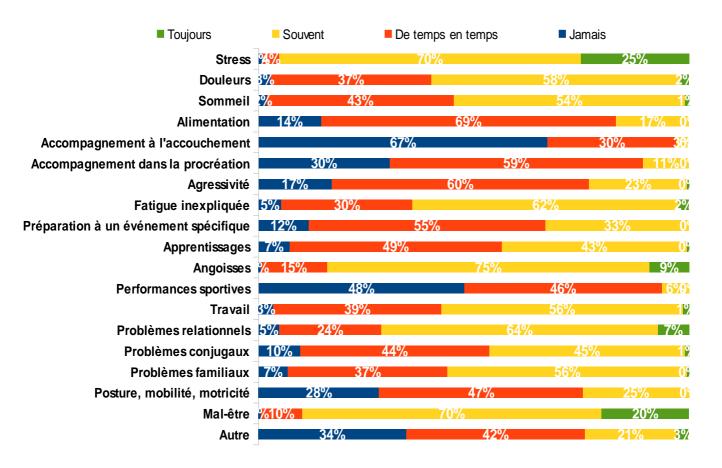
En entreprise, en moyenne et par mois : le kinésiologue reçoit 1 personne 1/2 et 2,4 personnes par atelier.

Toujours en entreprise, une séance individuelle dure 1h22, coûte 77€ et un atelier dure 3h et coûte 185€.

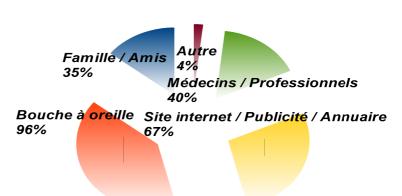
Pour 44 % des réponses, la clientèle est spécifique et concerne (104 réponses) :



Les principales demandes des clients :

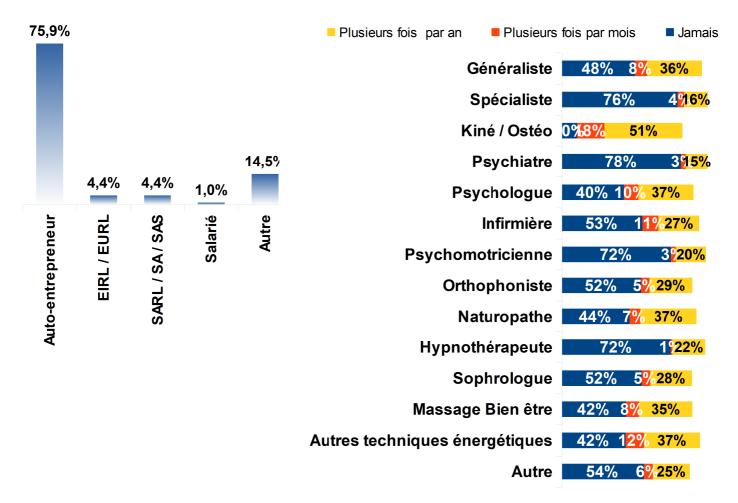


Qui recommande le kinésiologue ?



Statut d'installation:

74 % des personnes ayant répondu (207) ont des relations avec le corps médical à la fréquence de :



99 % des personnes personnes ayant répondu (207) ont une assurance professionnelle

Sur les 189 ayant précisé le nom de leur assurance professionnelle : 82 % sont assurés chez AXA

18 % ailleurs, parmi lesquels : Médinat, Cabinet Gerbault, Allianz, Groupe Pasteur Mutuelle, Banque populaire et Générali, Gan, AGF...

15 % des personnes ayant répondu (207) ont eu des difficultés à s'installer. Les principales difficultés rencontrées ont été :

- Trouver un cabinet, un local, notamment au niveau du prix, de l'accessibilité aux handicapés
- Développer une clientèle pérenne, se faire connaître du corps médical

Echanges d'expériences
59%

Aucune
Partenariat
20%

Relations avec d'autres kinésiologues :

98 % des personnes ayant répondu (202) trouvent important d'être représentées par un organisme qui représente la profession en France, ici le SNK

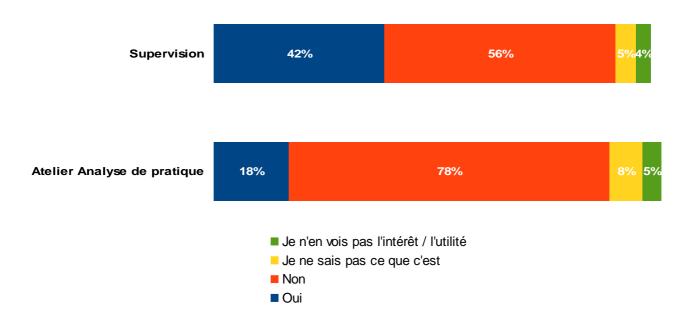
Nous constatons que les adhérents valident par leur reconnaissance que les principales missions du SNK sont remplies :

- promouvoir et faire reconnaître la kinésiologie, communiquer une image de crédibilité, de droiture et un gage de sérieux, une véritable identité auprès du grand public, des médias, des salons, des pouvoirs publics, du monde médical
- soutenir les adhérents, les protéger, les défendre et les représenter face aux instances, être l'interlocuteur de la profession auprès des pouvoirs publics
- être le garant d'un regroupement de professionnels sérieux (établissement du cadre de la formation, savoirêtre, respect du code de déontologie...) notamment via l'annuaire des professionnels, le garant déontologique du métier, de son image et de son statut
- faire en sorte que la kinésiologie soit vue comme un atout, un soutien et non pas comme un danger
- soutenir les adhérents, les protéger, les défendre et les représenter face aux instances, être l'interlocuteur de la profession auprès des pouvoirs publics
- aider à l'installation, encadrer, structurer, conseiller, informer les adhérents sur leurs droits et obligations administratives, législatives, juridiques
- promouvoir des rencontres, des échanges, soutenir les adhérents dans leurs démarches, éviter les dérives
- insuffler de nouvelles idées, voir venir les tenants et aboutissants autour de la profession, orienter la profession
- veiller à la banalisation et au détournement de l'utilisation du test musculaire
- permettre aux adhérents d'avoir une assurance professionnelle et d'une protection juridique via AXA
- permettre aux adhérents d'être visibles notamment via l'annuaire des kinésiologues
- se sentir épaulé et écouté dans la bienveillance, faire partie d'un groupe, d'une structure commune, développer un esprit corporatiste, une cohésion
- relayer les informations sur les supports ou réseaux sociaux avec des interviews écrits et des vidéos de qualité

Attente d'un organisme comme le SNK :

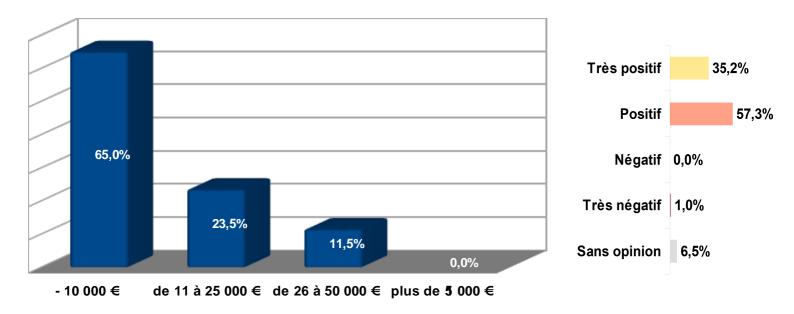
- promouvoir et faire reconnaître la kinésiologie auprès du privé comme les mutuelles, les banques, les assurances
- mettre en place un n° vert pour recevoir les appels des personnes désireuses d'infos en Kinésiologie, quelque soit la demande
- instaurer un entretien annuel d'évaluation du respect du code de déontologie, du respect des règles sur ses supports, des connaissances du métier...

<u>Êtes-vous supervisé ? Participez-vous à des ateliers de groupe de pratique ?</u>

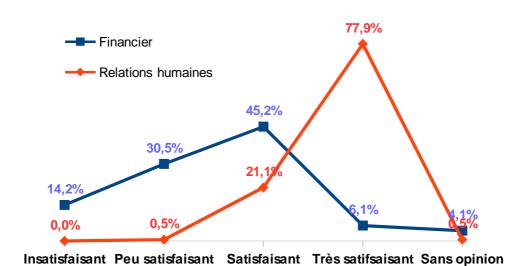


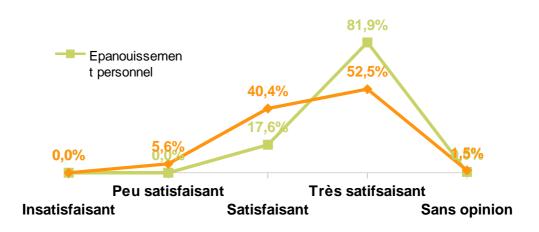
Sinon, quelle autre façon de faire privilégiez-vous ? Par priorité décroissante :

- Échanges avec d'autres kinésiologues
- Rien
- Stages, formations
- Intervision
- Échanges avec d'autres professionnels
- Travail sur soi, développement personnel
- Atelier ou séance particulière d'analyses auprès d'un psychologue, en PNL



Quel est votre ressenti par rapport à votre métier de kinésiologue ?





Commentaires par ordre décroissant d'importance :

- remerciements pour ce sondage et le travail du SNK
- métier qui demande beaucoup d'investissement personnel : temps, en énergie, remise à niveau en formations...
- problématique de la longueur des séances : 1h30
- heureux de faire ce métier, même si se constituer une clientèle demande un certain temps
- sensation que la profession gagne du terrain
- besoin de soutien via par exemple des réunions régionales, salons...
- problématique d'un fort ego au sein des écoles : comment faire en sorte que la formation soit adaptée pour l'élève, la profession ?
- besoin d'améliorer le référencement de l'annuaire du SNK
- proposition d'un représentant du syndicat par département sur la base du volontariat afin de développer une réunion une fois par an des kinésiologues de la région

NOTA : Certains commentaires n'ont pas été édités car ils nous ont semblé irréalistes par rapport au contexte culturel et sociétal dans lequel nous évoluons en France.

Exemple: réglementer l'utilisation du titre de kinésiologue

Évolution de la profession de kinésiologue entre 2014 et 2016

Le premier sondage a été édité en 2015 sur l'année d'activité 2014.

Pour cette deuxième édition, vous avez été environ entre 4 et 5 fois plus nombreux à répondre, ce qui permet d'avoir une cartographie plus précise de la profession.

En 2016, nous étions 344 adhérents et nous avons enregistré 237 réponses, soit un taux de participation de 68,89 % alors qu'en 2014, sur 200 adhérents, nous avions enregistré sur 200 adhérents, 50 réponses soit un taux de participation de 25 %.

Le kinésiologue :

La profession est toujours aussi féminine (83%), avec un léger rajeunissement : les plus de 56 ans et + laissent la place au moins de 34 ans.

Toujours très présente en Ile-de-France, la kinésiologie est aujourd'hui représentée sur l'ensemble du territoire avec des bastions forts comme la Haute-Garonne, l'Isère et le Rhône.

Le nombre des kinésiologues à exercer en province est croissant (de 73 à 81%) et toujours majoritairement dans les villes de moins de 10 000 habitants.

Toujours pour la moitié, ceux ci exercent à temps plein, l'autre moitié étant à temps partiel.

Leur lieu même d'exercice de la kinésiologie s'est homogénéisé : bien qu'ils exercent toujours majoritairement à leur domicile, ils sont pratiquement aussi nombreux à exercer dans un cabinet indépendant mais aussi dans un cabinet paramédical.

La formation :

Les kinésiologues adhérents sont toujours majoritairement formés au sein des écoles. Les principales écoles demeurent l'EKMA, l'IFKA et l'EduTM.

Nous attribuons au partenariat du SNK avec les écoles, permettant un recensement et un regroupement facilités, la forte croissance d'adhésion des jeunes certifiées et installés. L'attraction demeurant l'offre de service, notamment celle de la RCP.

Cela se traduit par le fait que les kinésiologues ayant une expérience de moins de 5 ans sont de plus en plus nombreux : 60%

Même si leur formation a majoritairement duré plus de 2 ans, nous constatons que les adhérents sont moins nombreux qu'avant à s'être formés pendant plus de 2 ans ; ils sont passés de 26 % à 34 %.

Les formations complémentaires restent variées et stables dans leur éventail : la naturopathie gagne du terrain.

Professions exercées avant d'être kinésiologue :

Pour toujours 98 % d'entre-eux, ils ont exercé une activité professionnelle avant d'être kinésioloque.

Ils sont plus nombreux (de 46 % à 60%) à l'avoir exercée pendant plus de 15 ans, majoritairement en tant qu'employé, ouvrier ou technicien, alors qu'ils étaient plus nombreux en tant que cadres en 2014.

Leur motivation première, qui arrive bien en tête, est de donner du sens à sa vie, alors qu'elle était davantage par vocation ou intérêt pour la kinésiologie au précédent sondage. La reconversion professionnelle et la précarité de l'ex-emploi est aussi devenu un critère fort et comme étant la deuxième motivation de ce changement.

Séances et clientèle :

Le nombre de séances par mois est passée de 23 à 26 pour une durée toujours égale à 1h20.

<u>Le tarif</u> est passé de 54€ en moyenne à 55€. L'évolution est quasi stable. Les prestations en ateliers et en entreprises sont toujours inexistantes.

<u>La clientèle</u> est toujours pour moitié spécifique, parmi laquelle trois grosses tendances se dégagent :

- · une clientèle presque exclusivement féminine quand il s'agit d'adultes,
- puis une grande proportion d'enfants
- · et enfin d'adolescents.

Elle est toujours principalement issue du bouche à oreille et du site internet.

Les principales causes de consultation demeurent : stress, mal-être, angoisses, problèmes relationnels, de sommeil, fatigue inexpliquée...

Statut:

Le statut d'installation en tant qu'auto-entrepreneur s'impose, pour un revenu annuel inférieur à 10 000€ qui est passé de 52 à 65 %, ce qui peut s'expliquer par la forte croissance de jeunes certifiés qui démarrent leur activité professionnelle.

La quasi-totalité des sondés ont une assurance professionnelle, avec une proportion qui est passée de 58 à 82 % chez AXA.

Relations avec les autres kinésiologues :

Les relations entre kinésiologues ont peu évolué : ce sont essentiellement des échanges et moins de partenariat.

Reste un nombre qui grandit de personnes n'ayant aucune relation avec les autres kinésiologues.

Entre 2014 et 12016, nous constatons une progression d'un manque de contact entre kinésiologues à hauteur de 7 %.

Relations avec les professions médical et paramédical :

Toutes professions confondues, les contacts sont de plus en plus fréquents entre les kinésiologues et ces dernières, avec une prédominance avec les kinésithérapeutes et ostéopathes.

Ressenti sur la profession et avenir :

D'un point de vue des relations humaines, de l'organisation du temps et de l'épanouissement personnel, cette activité est perçue de façon très satisfaite, avec une légère baisse cependant. D'un point de vue financier, elle reste entre deux : de satisfaisante à peu satisfaisante. L'avenir de la profession est toujours perçu de façon positive.

La supervision (nouveauté sondée en 2016):

Son importance ne semble pas encore acquise puisque la majorité des sondés n'effectuent pas de démarche ni en supervision (58%) ni en en atelier d'analyse de pratique (82%).

En tant que syndicat, cela renforce notre volonté de faire émerger au sein des adhérents la prise de conscience que notre jeune métier ne réside pas seulement dans l'acquisition de la technique mais aussi dans celle de la posture.

Nous continuerons à axer notre travail en insistant plus que jamais sur la supervision et les analyses de pratiques qui exigent une remise en question, un questionnement régulier avec un retour extérieur. Cela devient une priorité pour nous tous.

Cette cartographie a été réalisé par le SNK qui en détient la propriété. Il ne pourra être utilisé ni exploité par un tiers qu'avec son accord. Son usage est exclusivement fonctionnel dans le cadre des actions menées par et pour le SNK en faveur de ses adhérents et de la kinésiologie.©